

COMMUNE DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de VOUVRAY

LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Séance du Conseil Municipal du 9 mai 2023

L'an deux mil vingt trois, le mardi 9 mai, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard DAVIET, Maire, en suite de convocation en date du 2 mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Présents : Gérard DAVIET, Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Jean-Philippe ROBIN, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, Stéphanie AK, Damien COCHARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Pouvoirs : 4

Absents ayant donné un pouvoir : Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Gérard DAVIET, David GUIOT a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Olivia ETIENNE.

Absent : 0

Absent non représenté : 0

Votants : 27

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

LISTE DES DELIBERATIONS	VOTE
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2023	ADOPTE
Délibération n° 2023-25 : Construction d'un ALSH et d'un RPE labellisés « bâtiment passif », construit avec des matériaux biosources : autorisation d'attribution et de signature des marches de travaux	ADOPTÉE

Délibération n° 2023-26 : Remplacement d'un membre au sein d'une commission municipale permanente	<i>ADOPTÉE</i>
Délibération n° 2023-27 : Modalités de financement et de réalisation du complexe sportif métropolitain à Chanceaux-sur-Choisille	<i>POINT RETIRE A L'ORDRE DU JOUR</i>
Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (dont Déclarations d'Intention d'Aliéner)	<i>PREND ACTE</i>